

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du vendredi 30 septembre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 26/09/2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,

Votants: 10

Pour: 9

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Laetitia LASSALLE, Florence MARTIN, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX, Flavien VALENSI, Corine WELTMAN

Contre: 0

Secrétaire de séance:

Clément ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents: Stéphane VITALES

Objet: Logements sociaux : changement de statuts - DE_2022_036

Monsieur le Maire nous rappelle la séance du conseil municipal du 20 Mai deux mille quinze qui n'avait pas vu sa mise en œuvre et en reporte les termes ci-dessous.

Monsieur le Maire explique que la réalisation des logements sociaux au 10 Rue de la Mairie avait eu le soutien de l'Etat par l'attribution de subventions particulières.

Cette aide avait eu pour conséquence l'établissement d'un engagement qui liait la commune à l'Etat avec certains critères de sélection pour l'attribution de ces logements.

Cette convention qui porte le N°11/3/09-1992/78.198/953 du 16 Septembre 1992 expirait le 30 Juin 2002 et a été reconduite tacitement pour des périodes triennales.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès de l'administration (DDTM) pour résilier cette convention et permettre ainsi de transformer ces logements communaux sociaux en logements communaux à la date anniversaire de l'expiration de ladite convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à la majorité (abstention de Mme Ch.Aribaud) la résiliation de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette résiliation.

Le Maire : Jean François POUZADOUX

